



353ème séance plénière

FSC Journal No 359, point 4 de l'ordre du jour

DECISION No 6/02
ORDRE DU JOUR, MODALITES ET CALENDRIER INDICATIF DE LA
REUNION D'EXPERTS SUR LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME
DANS LE CADRE DE LA DIMENSION POLITICO-MILITAIRE DE
L'OSCE

(Vienne, 14 et 15 mai 2002)

1. Contexte

Le Plan d'action de Bucarest pour lutter contre le terrorisme engage les Etats participants à « recourir au Forum pour la coopération en matière de sécurité pour renforcer leurs efforts de lutte contre le terrorisme en appliquant pleinement et en temps voulu toutes les mesures pertinentes agréées par l'OSCE », en renforçant la mise en oeuvre des engagements politico-militaires existants, en particulier du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre, et à examiner la pertinence que présentent ses autres documents pour la lutte contre le terrorisme, et à analyser s'il y a lieu d'élaborer des normes et mesures supplémentaires. De plus, chaque organe de l'OSCE appelé à prendre des mesures en vertu du Plan d'action de Bucarest établira une « feuille de route » pour l'exécution de ces tâches.

Dans ce contexte élargi et en particulier à la lumière des recommandations formulées dans le cadre du Programme d'action de Bichkek, l'idée de convoquer une réunion d'experts sur le terrorisme a fait l'objet d'un vaste appui au sein du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS). Cette réunion s'inscrira dans le cadre de la « feuille de route » du FCS dans le contexte des efforts globaux qu'il mène pour mettre en oeuvre le Plan d'action de Bucarest pour lutter contre le terrorisme. La réunion sera tenue et organisée sous l'autorité du FCS et procédera essentiellement à un échange d'informations et d'évaluations sur les menaces liées au terrorisme dans l'espace de l'OSCE. Dans ce contexte, la réunion pourra faire le point des instruments politico-militaires existants alors que le FCS sera tenu d'examiner les incidences possibles, et d'en tirer également les conclusions pour ses travaux futurs au titre de la « feuille de route ».

2. Objectifs

- Echanger des informations, analyses et évaluations sur la menace liée au terrorisme, dans ses aspects politico-militaires, en s'inspirant des exposés liminaires des experts ;

- Faire le point des instruments disponibles dans le cadre de la dimension politico-militaire de l'OSCE pour faire face à la menace identifiée et partager les informations sur les mesures prises ;
- Procéder à un échange de vues sur les moyens d'accroître l'efficacité des instruments existants dans le cadre de la dimension politico-militaire de l'OSCE, notamment en renforçant la complémentarité et la synergie entre l'OSCE et les autres organisations internationales.

3. Ordre du jour et programme des travaux

3.1 Séance plénière d'ouverture (présidée par le Président du FCS)

- Allocution d'ouverture - Présidence du FCS
- Exposé du Représentant personnel du Président en exercice chargé de prévenir et combattre le terrorisme
- Exposés des représentants d'autres organisations internationales

3.2 Séance de travail I

- Informations et évaluations sur la menace liée au terrorisme dans l'espace de l'OSCE (séance présidée par un modérateur)
- Exposés liminaires d'experts sur l'évaluation de la menace liée au terrorisme dans l'espace de l'OSCE, notamment ses objectifs, formes et moyens (groupes d'experts)
- Discussion

3.3 Séance de travail II

- Instruments disponibles, mesures prises (séance présidée par le modérateur)
- Exposés liminaires
- Pertinence des instruments disponibles dans le cadre de la dimension politico-militaire de l'OSCE (experts)
- Informations sur les mesures prises par les Etats participants, en particulier dans le cadre de la dimension politico-militaire de l'OSCE (experts nationaux)
- Discussion

3.4 Séance plénière de clôture (présidée par le Président du FCS)

- Présentation des rapports établis par les rapporteurs des séances de travail I et II
- Discussion des résultats de la réunion
- Remarques de clôture du Président

4. Modalités d'organisation

- a) La réunion est destinée aux délégations et experts nationaux venus des capitales ; des organisations internationales pertinentes seront invitées à participer et/ou à présenter des exposés, le cas échéant ; des institutions pertinentes/groupes de réflexion chargés de suivre et d'analyser la question du terrorisme seront invités à proposer des experts en la matière.
- b) Les partenaires méditerranéens pour la coopération et les partenaires pour la coopération seront invités à participer à la réunion selon des modalités en vigueur.

Calendrier indicatif

| | Mardi 14 mai 2002 | Mercredi 15 mai 2002 |
|------------------------------------|---|--|
| Matin (10 heures - 13 heures) | Séance plénière d'ouverture/ Séance de travail I | Séance de travail II/ Séance de clôture |
| Après-midi (15 heures - 18 heures) | Séances de travail I/II | |